

# 19<sup>ème</sup> TOURNOI DE MAICHE

## 14 & 15 novembre 2020

### **Règlement Particulier**

**Organisation :**        **BCPM – Badminton Club Pays de Maïche-Le Russey**  
11, route des fontaines – 25190 LIEBVILLERS – Tel : 06 78 80 60 22 –  
[lilymany@gmail.com](mailto:lilymany@gmail.com)        [www.bcpm25.com](http://www.bcpm25.com)

**Règlement :**

Le numéro du tournoi est le n°: .

Il se déroule selon le règlement général des compétitions de la FFBad sous la responsabilité des Juges-Arbitres Mr Sébastien COUVAL (JA principal), assisté de Mr Mickaël LOUBRY (Ligue Bourgogne-Franche-Comté). Ces éléments de règlement particulier complètent les dispositions du RGC et certains points pourront éventuellement être complétés au vu des inscriptions et des équipements attribués.

Le comité d'organisation décline toute responsabilité en cas de vols, pertes, accidents ou incidents.

**Participants :**

Le tournoi est ouvert aux joueurs et joueuses français et étrangers. Tout participant doit être en règle avec la FFBad ou sa Fédération pour les joueurs des pays limitrophes invités et être en possession de la licence 2020/2021 le jour du tournoi.

Le tournoi est limité à 300 joueurs, qui seront choisis dans l'ordre d'arrivée des inscriptions (payées) par date. 40 places sont réservées pour les joueurs du BCPM.

Un dépassement sera toléré pour compléter et/ou arranger certains tableaux ; ces joueurs supplémentaires seront choisis dans l'ordre d'arrivée des inscriptions par date.

Chaque participant inscrit doit connaître les sanctions encourues par un joueur ayant déclaré forfait après la date du tirage au sort (voir règlement des Forfaits). Il devra prévenir le club organisateur de sa non-participation et adressera au plus tard dans les 5 jours les pièces justificatives en courrier à la Ligue de Bourgogne-Franche-Comté de Badminton (4, impasse Jean Perrin – 21300 CHENOVE).

**Tableaux :**

En double et mixte : N2 à NC. Les séries seront découpés selon la moyenne du CPPH de chaque paire.

Le samedi : DH et DD jusqu'aux phases finales.

Le dimanche : MX jusqu'aux phases finales.

Les joueurs peuvent s'inscrire dans 2 tableaux. Un joueur ne peut s'inscrire que dans sa série de classement ou dans une série supérieure. Le comité d'organisation se réserve le droit de refuser l'inscription d'une paire ne respectant pas la règle de l'article 3.2.1.5 du RGC (règle du coefficient 16).

Les phases préliminaires se joueront par poule. En cas d'effectif insuffisant, certains tableaux pourront être regroupés.

Le comité en accord avec le J.A se réserve le droit de modifier les tableaux et de prendre toutes les mesures nécessaires au bon déroulement du tournoi. La compétition sera gérée avec le logiciel Badplus.

Tout joueur doit être présent dans la salle une demi-heure avant son premier match. Chaque joueur ayant commencé la compétition pourra ensuite être appelé jusqu'à une heure avant l'heure indicative de son prochain match. Tout joueur désirant s'absenter de la compétition devra le signaler à l'un des Juge-arbitres.

Une tenue de badminton, conforme à la circulaire fédérale en vigueur est exigée sur les terrains.

Le temps de repos minimum entre deux matchs sera de 20 minutes.

Un match débutera 3 minutes maximum après l'appel des joueurs. Tout joueur doit se présenter sur le terrain avec un nombre suffisant de volants ainsi qu'avec tous les accessoires nécessaires à son match. Aucun joueur ne sera autorisé à quitter le terrain entre les sets et les temps d'arrêts.

**Droits d'inscription :**  
1 tableau : 14 €  
2 tableaux : 20 €

Les frais d'inscription seront à régler par chèque ou virement bancaire avant le 6/11/20, sans quoi le joueur verra ses frais majorés de 2€.

Date limite d'inscription : **26 Octobre 2020**

Inscription auprès de Nathalie CRUCHON, par courrier (11, route des fontaines, 25190 LIEBVILLERS), par mail ([lilymany@gmail.com](mailto:lilymany@gmail.com)) ou téléphone (0678806022). Le règlement doit être réalisé par chèque ou par virement sur le compte bancaire de l'association (CREDIT MUTUEL n°10278 08510 00013574940 18) sous la forme d'un seul virement par club).

Confection des tableaux : **6 Novembre 2020** prise en compte du CPPH au 31/10/20.

Les droits d'inscription sont remboursables en cas de désistement notifié avant la date limite d'inscription. Passé ce délai, ils ne sont remboursables qu'en cas de force majeure (blessure, maladie, raison professionnelle ou personnelle impérieuse...) dûment justifiée par une attestation approuvée (certificat médical, attestation de l'employeur...).

#### **Volants :**

Les volants sont à la charge des joueurs (**partage 50% pour chaque camp**) pour chaque match. Le volant officiel sera le volant en vente dans la salle qui sera fourni gratuitement lors des **finales**. Le volant officiel sera : « RSL, n°3 »

#### **Arbitrage :**

Les décisions des Juges-Arbitres sont sans appel. Le Juge-Arbitre est en droit de disqualifier partiellement ou totalement tout joueur qui ne respecte pas un ou plusieurs points du règlement.

Tous les matchs sont auto-arbitrés. Cependant tout joueur pourra faire appel au Juge-Arbitre à tout moment du Tournoi. Le Juge-Arbitre pourra désigner un arbitre s'il le juge nécessaire. Seules les finales seront arbitrées par des arbitres officiels (dans la mesure du possible). Tout arbitre pourra se proposer pour l'arbitrage des finales et sera indemnisé sur la base de 5 € / match.

En s'inscrivant tout joueur s'engage à assumer les fonctions de juge de ligne sur demande du Juge-Arbitre.

Tout volant touchant au plafond, à la structure de celui-ci ou à l'éclairage au-dessus du terrain est compté faute au service et faute au cours de l'échange. Un volant touchant à un élément

suspendu (filin, barre métallique ou panier de basket) est également compté faute au service et faute en jeu. Ceci vaut pour le gymnase municipal et le gymnase du collège de Maïche.

**Trophée du Meilleur Club :**

Un trophée sera remis au meilleur club. Pour que ce trophée reste acquis au club, trois victoires sont nécessaires. Le barème est le suivant : 1 point par participant, 2 points par demi finale perdue, 4 points par finaliste et 8 points pour une finale gagnée.

**Piscine :**

Chaque joueur inscrit au tournoi pourra demander un pass pour une entrée gratuite à la piscine. Le joueur décidant de s'y rendre devra au préalable demander l'accord du Juge-Arbitre. Les joueurs devront respecter le règlement interne de la piscine et le club ne pourra être mis en cause en cas de problème (accident, vol...) dans l'enceinte de la piscine.

**Droit à l'image :**

Les joueurs inscrits au tournoi acceptent que le club les prenne en photo et que leur image puisse être utilisée dans tous les documents relatifs au tournoi (articles, expositions, publicités...).

**Toute participation au Tournoi implique l'adhésion au présent règlement.**

**Le Comité D'organisation du Badminton Club Pays de Maïche – Le Russey**